

MUNICIPALITÉ DE

Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 9 février 2026 à 19h30, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs sis au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Nature et effet :

- Accorder une dérogation mineure aux articles 22 et 101 (grille zone H-206) du règlement de zonage no 1001 visant à régulariser l'implantation d'une résidence existante au 36 chemin des Moucherolles, à 6 mètres de la ligne latérale au lieu de 7,6 mètres autorisés par la réglementation.

Identification du site concerné : lot 5 374 566
36, chemin des Moucherolles.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce vingt et unième jour de janvier deux mille vingt-six (2026).



Anne-Claire Robert
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 janvier 2026.



Anne-Claire Robert
Directrice générale
et greffière-trésorière